



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# Négociation Annuelle Obligatoire 2018



## Négociation Annuelle Obligatoire 2018

Nous avons tenu, le 24 janvier, la première réunion de négociation entre les Organisations Syndicales et la Direction.

Les propositions de la Direction sont les suivantes :

- Un budget de 1,5% d'augmentation individuelle
- Une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9 € avec la répartition suivante :
  - o Part Employeur : 5,40 €
  - o Part Salarié : 3,60 €
- Revalorisation de l'absence cantine de 4,50 € à 5,40 €

Documents

[Négociation Annuelle Obligatoire 2018](#)